

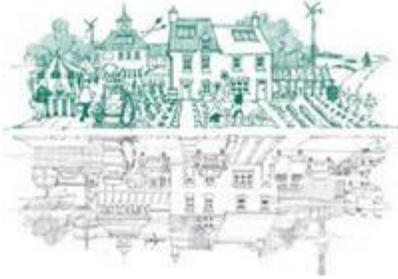
Projet “Commerces en Transition” – 2019/2020

Version 2, du 13 Janvier 2019

Contact : Jean-Pierre Théret, 06 60 23 47 67

I. Contexte du projet

Le mouvement des villes en transition lutte contre le réchauffement climatique et les crises sociale et économique qui sévissent actuellement. 138 villes en France ont une initiative de transition accessible sur le site « Transition France » : <http://www.entransition.fr>



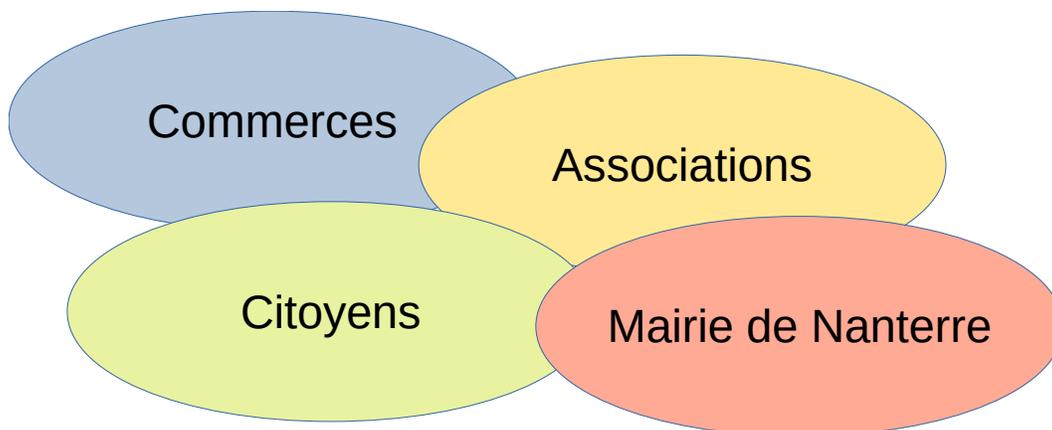
Ce mouvement est présent à Nanterre au travers du collectif « **Nanterre en Transition** » qui réunit principalement à ce jour des acteurs associatifs – voir : <http://nanterreentransition.fr>.

Le collectif a agi par le passé en partenariat avec la mairie ou la collectivité d’agglomération lors des événements ponctuels de Nanterre : EcoZone, Ferme Géante, Fête des associations ; ou lors d’initiatives plus larges : distribution des composteurs, transports durables et pistes cyclables...

Son influence croit régulièrement, mais lentement ; les changements législatifs concernant les emplois tremplins et la baisse des subventions des collectivités affectent le développement des associations. Certaines associations ont commencé à tisser des liens avec des acteurs privés du territoire comme Leroy Merlin ou la MAIF pour les Cafés des bricoleurs (« Repair Cafe »). Ces initiatives doivent être encouragées et développées afin que plus d’habitants s’engagent au quotidien pour la transition.

II. Objectifs du projet

Le projet « **Commerces en Transition** » explore cet axe de développement en proposant d’impliquer les commerçants de toute la ville de Nanterre dans le mouvement de la transition. Il s’agit de mettre en place une coopération entre les associations et les commerces afin que ceux-ci deviennent plus vertueux aux niveaux écologique et social, et diffusent auprès de leurs clients leurs bonnes pratiques. L’objectif principal est de sensibiliser par l’exemple un plus grand nombre d’habitants et de salariés de Nanterre en impliquant l’ensemble des acteurs de l’écosystème de notre ville : ses citoyens, ses salariés, ses commerçants et plus largement ses entreprises, son tissu associatif et les pouvoirs publics. Ce projet s’appuie bien sûr sur l’action et le soutien de la mairie de Nanterre.



Les commerçants pourront valoriser les efforts qu’ils réalisent déjà ou trouver un soutien auprès des associations pour améliorer leur pratiques et contribuer à la transition écologique et sociale.

III. Démarche du projet

Le projet « **Commerces en transition** » vise à impliquer sur la base du volontariat les commerces de la ville de Nanterre dans le mouvement de la transition aux côtés des associations et de la ville de Nanterre. Cette implication pourra prendre plusieurs formes à discuter avec les commerçants eux-mêmes et les citoyens dans la première phase du projet :

- Soit sous la forme d'un soutien du mouvement de la transition liée à des actions exemplaires ou un plan d'actions à définir pour améliorer les pratiques ;
- Soit sous la forme d'un plan d'amélioration progressif à mettre en œuvre de façon à devenir exemplaire et à atteindre un modèle soutenable sur le long terme.

A. Soutien du mouvement de la transition

Les commerçants et les associations, avec la mairie et les citoyens, définiront quels sont les critères permettant d'afficher son soutien ; voici quelques propositions à discuter :

1. signature de la **charte « Nanterre en transition »** ;
2. soutien des associations locales adhérentes au collectif par une adhésion personne morale à l'une d'entre elle ;
3. aide à la communication des activités de l'association partenaire ;
4. mettre en œuvre une pratique vertueuse et en informer les clients ;

Une fois les critères satisfaits, le commerçant pourrait afficher le logo des villes en transition dans son magasin ; par exemple :



Cette première phase du projet doit permettre de mobiliser les acteurs de la ville sur les enjeux de la transition par des actions concrètes au quotidien.

Les critères devront être assez simples pour un engagement assez facile des commerçants qui devront quand même être exemplaire. Les citoyens seront informés et invités à adopter des comportements similaires.

B. Plan d'amélioration progressif

Pour les commerçants qui souhaitent s'engager plus en avant dans le mouvement de la transition écologique, sociale et économique, dans une deuxième phase du projet un référentiel sera défini pour mettre en place un plan d'action progressif qui permettent de définir concrètement comment les

commerces peuvent évoluer vers un modèle soutenable et avec eux les citoyens dans leurs pratiques quotidiennes.

On pourra par exemple s'appuyer sur un modèle de soutenabilité à 5 niveaux, le premier niveau étant celui présenté précédemment avec « Je soutiens ma ville en transition » ; les 4 autres niveaux évoluant progressivement vers le niveau 5 d'un modèle soutenable pour notre environnement, c'est-à-dire avec des impacts environnementaux nuls ou positifs (afin de régénérer les écosystèmes) et des pratiques sociales, économiques et de gouvernance exemplaires.

C'est un point clé de la proposition car on rabâche beaucoup aux citoyens que leur modèle de vie n'est pas soutenable, sans définir ce que serait un tel modèle. Bien sûr, les commerces et les entreprises en général ne sont pas la cause de tous les impacts écologiques négatifs ; les citoyens dans leur mode de transport, chauffage, voyage, alimentation... ont leur responsabilité. Mais il est plus facile d'impliquer les commerçants, moins diffus que les citoyens.

Un tel **modèle de soutenabilité** à 5 niveaux sera à définir avec les commerçants, les citoyens et les pouvoirs publics ; en voici un exemple :



Le projet sera suivi par un **comité de pilotage** qui rassemblera des représentants des associations, des commerçants des différents quartiers et de la municipalité de Nanterre (délégation Environnement et Développement Economique, Vie Associative). C'est ce comité qui décidera du niveau atteint en fonction d'une évaluation des pratiques des commerçants et des autres entreprises.

Le référentiel présentera une structure générique afin de permettre à l'ensemble des commerçants et des entreprises de l'utiliser.

Les plans d'actions et les critères pourront être génériques ou spécifiques à un secteur d'activité donné, car un restaurant, un réparateur de

L'accompagnement des commerçants, la gestion des logos et des niveaux atteints, l'information sur les pratiques des commerçants engagés nécessitent une ressource dédiée.

IV. Livrables du projet

Le principal livrable du projet sera le **modèle de soutenabilité** et ses **critères d'atteinte des différents niveaux par les commerçants**. Les livrables du projet incluront également, le **logo** qui sera affiché dans

les commerces, et la **liste des commerçants engagés**, leur niveau actuel, leurs engagements et leur plan d'amélioration.

Un autre livrable du projet consistera à rendre accessible au public cette information des commerçants soutenant la transition de leur ville et ceux engagés avec leur plan d'amélioration sous la forme par exemple d'une carte du territoire les localisant sur le site de la ville de Nanterre, ou sur le site du collectif « Nanterre en Transition » : <http://nanterreentransition.fr>.

V. Planning du projet

Le planning des projets participatifs 2019 ne permet pas un démarrage des projets avant septembre au plus tôt, voir novembre ou décembre en cas de budget correctif puis de signature des conventions avec la mairie (comme en 2018).

Le projet « Commerces en Transition » se déroulera en 2 phases :

- **Première phase en 2019** avec un ensemble de commerçants volontaristes (un groupe a déjà été identifié) pour une phase pilote de diffusion du logo de soutien et la définition des premiers plans d'actions ; cette phase sera opérée avec les bénévoles des associations du collectif
- **Deuxième phase qui démarrera fin 2019, ou début 2020** une fois le budget perçu et la personne ressource recrutée, pour le développement des plans d'amélioration auprès d'un plus grand nombre de commerçants.

Fin 2019 et Fin 2020, un bilan des commerçants engagés seront réalisés.

VI. Budget du projet

Le budget du projet correspond principalement à des coûts de personnel en charge de l'accompagnement des commerçants, le suivi des plans d'actions et des niveaux atteints ; plus quelques coûts liés à la communication (certificats, flyers).

D'autres sources de ressources humaines pourront venir compléter ce poste : bénévoles des associations, bénévolat de compétences des acteurs privés locaux, service civique...

Le budget demandé est de **35 000 Euros** pour un projet sur toute la ville de Nanterre correspondant à un 4/5 sur un an à 2000 Euros brut par mois :

	Profil recruté	Ingénieur qualité (IQ)
Salaire		Plein temps sur 1 an
	Salaire Brut	2000
	Taux de charge patronale*	42%
	Salaire chargé	2840
	Taux d'emploi	100%
	Durée (mois)	12
Frais additionnels		
	Pass Navigo 50%	35
	Frais de bouche	8
Coût total pour l'employeur		34920

La ressource pourra être adaptée (durée, temps partiel) en fonction du budget collecté et complété de la contribution des commerçants pour entretenir le projet. Au bout d'un ou deux ans, quand suffisamment de commerçants auront été mobilisés, la contribution des commerçants devra couvrir le coût de la ressource qui opérera le label de soutenabilité.

VII. Annexe du projet

A. Modèle de soutenabilité

Une première proposition du modèle de soutenabilité est présentée ci-dessous ; il sera discuté et finalisé avec les commerçants et les citoyens, ainsi que les pouvoirs publics et régulièrement maintenu par le comité de pilotage du projet pour l'adapter en fonction des retours d'expérience.

Il repose sur une approche par niveaux (1 à 5), issu du standard CCM – « Capability Maturity Model ». D'autres référentiels pourront être utilisés : SPICE (ISO15504) et son modèle de maturité des processus ou l'ISO 26000 :2010 – Responsabilité Sociétales des Entreprises. Les avantages de cette approche sont les suivants :

- Un premier niveau accessible à tous les acteurs du territoire ;
- Une démarche de progrès qui incite à mettre en place des plans d'amélioration pour atteindre un niveau plus élevé ; une autre démarche telle que celle basée sur la certification des organisations (ISO 9001 ou ISO 14001)
- Une double démarche de compétition entre les commerçants qui s'engagent et ceux qui ne le font pas, et de collaboration entre les commerçants et les associations qui portent le mouvement et les initiatives sur le territoire ; par exemple :
- La concrétisation pour les citoyens au travers de leur consommation d'un objectif concret (atteinte du niveau 5) d'une société durable.

Les différents niveaux correspondent à la maturité et la performance des commerçants dans différents domaines :

- Leur engagement dans la transition pour un modèle soutenable ;
- Leur performance environnementale et sociale ;
- Leur relation avec leurs parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients) et leur gouvernance.

Voici une ébauche de définition des **critères d'évaluation** pour atteindre chaque niveau qui intègre ses différents domaines :

Niveaux	Critères	Résultats
1 – Soutien	a. Signature de la charte « Nanterre en Transition » b. Adhésion à une des associations du collectif c. Soutenir la communication du collectif d. Participer ponctuellement aux initiatives du collectif e. Mener une action dans son cœur de métier	L'engagement de l'entreprise est identifiée avec le logo « Je soutiens ma ville en Transition »
2 – Répété	f. Evaluer ses impacts et élaborer un plan tactique de réduction de ses impacts environnementaux avec un indicateur de performance g. Participer régulièrement aux initiatives du collectif h. Soutenir activement la communication du collectif i. Mener une action dans le champ social j. Communiquer ses actions et sa performance auprès de ses clients	Les actions de l'entreprises sont perçues par ses clients
3 – Défini	k. Evaluer les bénéfices des actions entreprises dans le plan tactique et la baisse des impacts l. Elaborer un plan stratégique et des indicateurs de performances environnementale et sociale m. Participer régulièrement aux initiatives du collectif	Les actions de l'entreprise sont partagées dans sa chaîne d'approvisionnement avec ses fournisseurs ; sa performance dans le

	<ul style="list-style-type: none"> n. Communiquer son engagement et ses actions auprès de ses fournisseurs, et développer des actions mutuellement bénéfiques avec eux. o. Mener une action dans le champ de la gouvernance partagée avec ses parties prenantes 	domaine environnemental est identifiée.
4 – Piloté	<ul style="list-style-type: none"> p. Prendre en compte les indicateurs environnementaux dans le pilotage de son activité q. Réduire de façon significative ses impacts environnementaux r. Agir régulièrement dans le champ social s. Associer les associations de Nanterre comme partenaire de ses initiatives t. Promouvoir le mouvement de la transition auprès de ses pairs, des autres commerçants 	La performance de l'entreprise dans les domaines environnemental et social est reconnue.
5 – Soutenable	<ul style="list-style-type: none"> u. Atteindre un niveau d'impact environnemental nul ou positif v. Etre exemplaire au niveau social pour ses salariés w. Faire participer ses Parties Prenantes à sa gouvernance (salariés, clients, fournisseurs) x. Intéresser ses salariés à ses bénéfices y. Promouvoir le mouvement de la transition auprès de sa fédération professionnelle 	L'entreprise est reconnue comme leader par l'ensemble de ses parties prenantes

Ce référentiel sera documenté de telle sorte à être réutilisable gratuitement par d'autres communes qui souhaiteraient mettre en place une démarche similaire.